

Liberté Égalité Fraternité Le Recteur de la région académique de Guyane Chancelier des Universités Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié ; portant disposition statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administrifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

ARRÊTE

Article 1: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, à compter du 1er septembre 2023 :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MONTOBAN Phara	RECTORAT DE GUYANE
2	GRENADIN Marlène	CLG Lise OPHION
3	CARISTAN Raymonde	RECTORAT DE GUYANE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

1 1 JUIL. 2023 Cayenne, le

Pour le Recteur et par délégation La Secrétaire Générale d'Académie Adjoint Directrice des moyens, du budget et de

l'organisation scolaire